

# HONORAIRES MAXIMUMS TTC MYPROJECT IMMO (à compter du 5 janvier 2026)

## VENTE (HONORAIRES MAXIMUMS)

PRIX DE VENTE (FAI)	MONTANT DE COMMISSION TTC
---------------------	---------------------------

### Locaux d'habitation

0 € à 120 000 €	9 900 €
120 001 € à 160 000 €	8,50 %
160 001 € à 200 000 €	7,50 %
200 001 € à 250 000 €	7,00 %
250 001 € à 350 000 €	6,50 %
350 001 € à 750 000 €	6,00 %
À partir de 750 001 €	5,50 %

### Parking, garage et cave

À partir de 1 €	20 %
-----------------	------

### Terrain

À partir de 1 €	10 %
-----------------	------

### Locaux commerciaux et bureaux

0 € à 100 000 €	10 000 €
À partir de 100 001 €	15 %

### Fonds de commerce

1 € à 100 000 €	10 000 €
À partir de 100 001 €	10 %

## AVIS DE VALEUR (HONORAIRES MAXIMUMS)

**180 €** si pas de projet de vente

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf dans les cas suivants où ils seront à la charge de l'acquéreur : mandat de recherche, succession, vendeur en situation de surendettement. Les honoraires sont calculés sur le prix net vendeur.

Conditions générales de vente :

Les honoraires sont exprimés TTC, au taux de TVA en vigueur au lieu de situation du bien mis en vente ou en location. Ce barème d'honoraires mentionne les tarifs maximums pratiqués suivant arrêté du 26/01/2022 modifiant l'arrêté du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence immobilière, promoteur immobilier pour les biens neufs en cas de VEFA...), le barème applicable est celui du professionnel titulaire du mandat initial. Les honoraires sont dus, s'agissant de la vente immobilière qu'une fois la vente définitivement conclue et l'acte authentique signé et s'agissant d'une location, le jour de la signature du bail. Barème applicable au 05/01/2026. Document non contractuel, modifiable sans préavis.

## GESTION

### GESTION FIXE

Honoraires de gestion

**7%** de toutes les sommes encaissées

### GESTION OPTIONS

Assurance "Garantie des Loyers Impayés"

**2,7%** de toutes les sommes encaissées

Assurance "Propriétaire non occupant"

**95€ par an**

### GESTION EXCEPTIONNELLE EN OPTION

Création et gestion du permis de louer

**150€** par dossier

Gestion dégât des eaux

**150€** par dossier

Gestion des impayés

**150€** par dossier (si pas de GLI)

## LOCATION EXCLUSIVEMENT POUR LE BAILLEUR

### LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLÉS

Honoraires entremise et négociation

**80€**

## LOCATION POUR LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE

### LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLÉS

Honoraires établissement de l'état des lieux vide ou meublé

**3,03€/m2 habitable**

Honoraires gestion de la location zone très tendue

**12,10€/m2 habitable**

Honoraires gestion de la location en zone tendue

**10,09€/m2 habitable**

Honoraires gestion de la location hors zone tendue

**8,07€/m2 habitable**

### LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

Honoraires gestion de la location

**Un mois de loyers hors charges**

### EMPLACEMENT DE PARKING, GARAGE, CAVE

Honoraires gestion de la location

**Un mois de loyers hors charges**

## AUTRES

### MODIFICATION D'UN CONTRAT DE LOCATION À LA DEMANDE DU

**LOCATAIRE** (ex : avenant avec changement de nom, ajout d'un locataire, etc.)

Honoraires

**150 €**